

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril,
présents	10	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
		à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201022-20240411-2024-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. PADEL S.

EXCUSÉ : M. GIANDOLINI D.

PROCURATION : M. Damien GIANDOLINI a donné procuration à M. Cyril VILLARD

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. GREGOIRE B.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la commune.

Section de fonctionnement équilibré : 876.421,02 €

Section d'investissement équilibrée : 329.900,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune comme présenté ci-dessus.

Cette délibération sera transmise au comptable.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
B. GREGOIRE,

Le Maire,
P. CARTERON,

Transmis au représentant de l'Etat le 23 avril 2024

Publié le 25 avril 2024

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat